

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

1er février 2012

Inégalités du patrimoine : il est temps de lutter contre la société de la rente

1. Après dix ans de droite, depuis 2007 surtout, les choix sur la fiscalité du patrimoine opérés par la droite « décomplexée » ont aggravé les inégalités

La France se caractérise par une extrême concentration des patrimoines en France

- 10% des Français détiennent la moitié du patrimoine national. A peine 1% des Français (560 000 foyers environ) paient l'Impôt sur la Fortune ;
- Les inégalités du patrimoine se sont creusées de 10% entre 2004 et 2010 dans notre pays ;
- D'après une étude récente de la banque Crédit Suisse (¹), la France se classe pourtant au 3ème rang des pays de résidence des millionnaires dans le monde derrière les Etats-Unis et le Japon.

La France est très loin aujourd'hui d'une fiscalité confiscatoire :

- Le Conseil des Prélèvements obligatoires a évalué à 16% seulement le taux moyen effectif de taxation des revenus du patrimoine en France.

La fiscalité du patrimoine n'a cessé d'être démantelée depuis 2007 :

- Lors de la transmission de ces patrimoines, une grande majorité de Français ne paient pas d'impôt sur les successions ou sur les donations grâce aux décisions de la majorité depuis 2007. Les droits de succession ont été quasiment démantelés par la loi TEPA (relèvement de la plupart des abattements applicables aux mutations à titre gratuit et exonération de droits pour le conjoint survivant). L'habilité aura été de faire croire aux Français que cette mesure bénéficiait à tous alors que dès 2005, 70% des successions en ligne directe étaient exonérés de tout droit de succession. Cette proposition a été portée... à 90% des héritiers en ligne directe au bénéfice principale des très grosses successions de plusieurs millions d'euros
- L'impôt de solidarité sur la fortune, avant de voir son barème refondu pour exonérer les patrimoines taxables compris entre 800 000 et 1,3 millions d'euros, a été démantelé dès le début du quinquennat (création des niches de l'ISF-PME et de l'ISF, dons et augmentation de l'abattement sur la résidence principale, pour un coût total de 2 Mds€). Jusqu'à la diminution par deux de son rendement en 2011 à l'occasion de la suppression du bouclier fiscal : un cadeau de 1,9 Mds€ aux plus riches l'allègement de l'ISF, ayant plus que compensé la suppression du bouclier fiscal (550 millions) effectivement programmée par la droite pour... 2013.

_

La Tribune, 11 octobre 2010.

VEILLE, ARGUMENTAME, RIPOSTE 2012

- La fiscalité des revenus du capital n'échappe pas à la règle: l'élargissement du prélèvement forfaitaire libératoire aux dividendes, mis en place en 2008, a bénéficié aux revenus élevés, qui échappent ainsi au taux marginal supérieur.
- Aujourd'hui, la taxation des revenus du patrimoine est au total beaucoup plus faible que celle des revenus du travail alors même que la concentration du patrimoine en France est, sans commune mesure, supérieure à celle des revenus.

Résultat :

- Les « niches » fiscales sur le patrimoine font perdre chaque année au moins 20 Mds € au budget de l'Etat. C'est considérable !
- Depuis 2002, la progression des patrimoines en France a été beaucoup plus rapide que dans les autres principaux pays européens. Sa valeur réelle a crû en moyenne de 9% par an, contre par exemple 2,3% par an seulement entre 1987 et 1997. En conséquence, l'écart entre les revenus du travail et les revenus du patrimoine s'est fortement creusé depuis 2002.
- 2. La lutte contre la société de la rente par la restauration d'une imposition des patrimoines significative mais juste participe d'une stratégie favorable à la croissance

L'imposition du patrimoine est un outil indispensable pour éviter la reconstitution d'une société de rentiers, préjudiciable à la croissance. Elle doit associer un prélèvement annuel faible (l'ISF) et un prélèvement plus important au moment des successions

Il est donc urgent de remettre en cause des allégements de l'impôt sur la fortune institués en 2011 par la droite, ainsi que les abattements les plus contestables amplifiés depuis cette date sur les successions et de réaffirmer la légitimité de l'imposition de la détention du patrimoine au nom de la lutte contre les inégalités et leur reproduction, et par souci d'efficacité économique.

- Depuis 2007, le démantèlement de la fiscalité du patrimoine par N. Sarkozy n'a pas rendu la France plus attractive. D'après un classement des plus grosses fortunes de la Suisse, il est établi que parmi les 300 plus grosses fortunes suisses, 44 sont françaises : il y a dix ans, il n'y en avait que 17. Le seul effet qu'ont eu ces cadeaux fiscaux, c'est celui d'accroître les inégalités de patrimoine en France. Et elles sont encore plus importantes si l'on tient compte de l'évasion fiscale internationale.
- Contrairement à une idée reçue, les détenteurs du capital ne sont pas très mobiles et retenir les propriétaires du capital est beaucoup moins favorable à la croissance que d'inciter les entreprises à se localiser en France et d'y encourager l'emploi.
- Quant au nombre des départs relevant de « raisons fiscales » au sein large et redevables à l'ISF, il se situe entre 300 et 700 départs nets par an, un chiffre très marginal (moins de 0,2% des redevables en moyenne sur 10 ans).



VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

ANNEXE : la France des inégalités

- **3,4 millions**. C'est le nombre de ménages estimés aujourd'hui en situation de précarité ;
- +1 million. C'est le nombre de nouveaux chômeurs inscrits à l'ANPE depuis 2007;
- + **500.000.** C'est l'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée a depuis 2 ans en France. Le chômage de longue durée a atteint des niveaux proches de ceux que la gauche avait trouvés en arrivant au pouvoir en 1997 ;
- +40%. C'est l'augmentation du taux de chômage des jeunes en France depuis 2002. Il a passé la barre des 25% en 2011 selon l'Insee, contre plus de 19% en 2007 et un peu moins de 17% en 2002;
- **150.000.** C'est le nombre de jeunes qui sortent chaque année de l'école sans aucune qualification;
- + 200.000. C'est le nombre de salariés en temps partiel subi de plus depuis la mi 2008 : l'échec quantitatif du chômage se double d'un échec qualitatif avec le développement de la précarité ;
- + 67%. C'est l'augmentation du nombre de radiations administratives mensuelles à l'allocation chômage enregistrée depuis 2001;
- -40%. C'est la baisse du budget de l'Etat en matière d'emploi entre 2002 à 2012 (il est passé de 16,8 à 10,2 Mds€);
- **959 euros par mois** : c'est le seuil de pauvreté. En 2009, selon l'INSEE, 8,2 millions de Français étaient concernés. Selon le Conseil Economique et Social, entre 12 et 15 millions de personnes ont des fins de mois difficiles ;
- **659 euros par mois**. C'est ce que touchent les 10% les moins riches. Entre 2003 et 2009, leur niveau de vie s'est dégradé (7 910 € par an, contre 7 949 € après versement des impôts et encaissements des prestations sociales, soit -0.4%);
- **750 euros.** C'est la rémunération mensuelle d'un quart des travailleurs ;
- **23.7**%. C'est le pourcentage des femmes de 18 à 25 ans qui vivent sous le seuil de pauvreté, ainsi que 21,3% des jeunes hommes, soit un total de 1,07 million de personnes ;

VEILLE, ARGUMENTANTE, RIPOSTE

- 40%. C'est la part de leurs revenus que les 10% les moins riches doivent consacrer à leur logement dans le parc privé, contre 32% en 2000;
- **1.600 euros.** C'est ce que dépense en moyenne (chiffres 2010) un ménage chaque année pour son énergie domestique, en augmentation de 5% par rapport à 2007. Les foyers en situation de précarité énergétique (ménages qui consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses d'énergie domestique) consacrent 15% de leurs ressources aux factures d'énergie (contre 10% en 2001) contre seulement 6% pour les plus aisés ;
- **-16%.** C'est l'évolution du taux scolarisation des enfants de 2 ans depuis 2003 (il est passé de 29,4% en 2003 à 13,6% en 2010). Ce taux constitue un retour à la situation des années 1960 et recouvre de grandes inégalités territoriales et sociales.